

PROJET DE RESOLUTION

CONSIDERANT la nécessité absolue de renforcer en urgence les moyens aériens de lutte contre les incendies en cours en Corse et notamment dans la région bastiaise, au vu des menaces pesant sur la sécurité des biens et des personnes, comme de la carence avérée des moyens de sécurité civile actuellement disponibles,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

MANDATE le Président du Conseil Exécutif de Corse pour engager toutes démarches utiles (y compris sous forme d'éventuelles avances financières), afin que des moyens aériens supplémentaires et appropriés soient mis à disposition des SDIS, de façon à ce qu'ils puissent être engagés, sans délai, tant sur les incendies en cours que sur le guet aérien rendu nécessaire dans les jours à venir, compte tenu des prévisions de risques aggravés.